



SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

Concours aux carnassiers

En bateau ou float tube

Black bass - brochets - perches - sandres – silures «No Kill »

7 heures de pêche en 2 manches: 7h30 à 11h30 et de 14h à 17h

Règlement

Les départs et retours se feront dans la gravière des Sablons de Crêches Sur Saône

Mise à l'eau: Descente à bateau (près du pont) et descente de la gravière

Parcours de pêche: entre le PK 69 et le PK 76.5 (7,5 km) et gravière des Sablons (6 ha)

Modes de pêche : Conformes à la réglementation de la pêche

Vifs – appâts - leurres : Autorisés par la loi pêche

Formation des équipages: Selon votre souhait (maxi 2 par bateau)

Communication : Les numéros de portable des organisateurs et commissaires vous seront confiés avant le départ

Tous les équipages devront se conformer:

1-Le départ de chaque manche sera donné par le responsable nommé de l'organisation

2-Le retour doit se faire au point de départ à l'heure fixée de chaque manche

3- Les prises sont comptabilisées jusqu'à la fin de chaque manche donnée par le responsable nommé de l'organisation. Les prises ultérieures à la fin de chaque manche, ne seront pas prises en compte. Les cas de litiges seront à la discrétion des dirigeants du comité organisateur de l'épreuve, après consultation.

4- Respect de la réglementation fluviale sur la Saône notamment ancrage interdit dans le chenal.

5- Respect de la vitesse et des règles de navigation.

6- Avoir les équipements de sécurité en conformité avec la réglementation en vigueur.

7-Respect des limites amont et aval : toute équipe vue en dehors des limites sera disqualifiée exception faite si l'équipage est en train de combattre un poisson qui l'aurait entraîné au-delà des limites, **(téléphoner au commissaire au ferrage si proche des limites)**

8- Taille des poissons comptabilisés à partir de : Black bass 30 cm - Brochet 60 cm - Perche 20 cm - Sandre 50 cm Silure 70 cm Les poissons pris seront gardés vivants jusqu'à l'arrivée des commissaires et relâchés après avoir été homologués

Tout poisson mort ou présentant des traces de blessures causées par une captivité prolongée ou un gaffage ne sera pas pris en compte.

9- Le comptage des points, basé sur la longueur et le nombre de prises maximum par espèce

Pour une même espèce, on comptabilise au maximum les 5 plus grands poissons de la journée.

Le classement du concours sera basé sur le procédé : Coeff d'espèces x Longueur (cm) = Points

Silure : Coeff. 0.5

Black bass - Brochet – Perche - Sandre : Coeff. 1

En cas d'égalité au niveau des points, l'avantage sera donné à l'équipe ayant capturé le poisson ayant la plus grande longueur

10- Attribution des lots

Bien que le nombre de participants par embarcation ne soit pas imposé (c'est selon votre souhait) le classement se fera par embarcation au cumul des prises

Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate du pêcheur